COMMUNAUTE LAIQUE FRANCAISE DE L'ORDRE DE L'INTER-ÊTRE

Conditions nécessaires pour entrer dans le processus

- 1. Engagement à offrir dans sa Sangha locale uniquement les pratiques du Village des Pruniers. (par respect pour celles et ceux qui rejoignent une Sangha officiellement déclarée « Village des Pruniers » et qui souhaitent y retrouver les Pratiques de la Pleine Conscience enseignées par Thay),
- 2. Capacité à gérer les émotions fortes,
- **3.** Capacité à générer des relations harmonieuses dans la Sangha, la famille et le travail,
- **4.** Engagement au service de la Sangha locale (organisation des Journées de Pleine Conscience, des soirées et retraites locales) et de la Sangha monastique,
- **5.** Participation régulière aux retraites organisées par le Village des Pruniers.